Groupe AGRICA

Accord départemental du Calvados du 18 juin 2009
pour la complémentaire santé des salariés non cadres de la production agricole

Précisions utiles concernant le fonctionnement de votre couverture Santé

Pour bénéficier au mieux de vos remboursements de frais de soins,
Voici quelques informations pratiques…

Le principe : la Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère toutes vos prestations sauf les dépenses dentaires et optiques, qui sont gérés par la SGPS (Société de Gestion de Prestations Santé).

Se faire rembourser des soins autres que optique et dentaire (soins de ville…)

C'est la MSA qui effectue ces remboursements.

- Vous présentez votre carte vitale au professionnel de santé que vous consultez et vous n'avez rien d'autre à faire. C'est la garantie d'un paiement sûr et rapide. Les remboursements obligatoire et complémentaire se font automatiquement par la MSA et vous recevez votre règlement en une seule fois (si le professionnel de santé n'utilise pas la carte vitale, il vous remettra une feuille de soins que vous enverrez à la MSA).
- Pensez à adresser à la MSA les pièces justificatives des dépenses non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire, mais garanties par votre complémentaire santé (facture acquittée pour les dépassements d'honoraires ; la chambre particulière)

Le tiers payant

- Pour les frais de pharmacie : Il vous suffit de présenter votre carte vitale au professionnel de santé, s'il pratique le tiers payant, vous pouvez en bénéficier : vous ne faites pas l'avance des frais, la MSA règlera des dépenses directement au professionnel de santé.
- Pour les frais d'hospitalisation : En cas d'hospitalisation, la MSA délivre pour certains établissements une prise en charge hospitalière, ce qui vous permet de ne pas faire l'avance des frais (hormis les dépassements d'honoraires et frais accessoires).

Se faire rembourser des frais optiques et dentaires.

C'est la SGPS qui effectue ces remboursements.

Où envoyer vos demandes de devis et remboursements optiques et dentaires :

Centre de gestion AGRICA CALVADOS - GGVIE
CS 40189
86962 FUTUROSCOPE CEDEX

Vous pouvez bénéficier du réseau de dentiste et opticien partenaire SEVEANE de Groupama. Pour connaître ces partenaires, nous vous invitons à contacter le centre de gestion au **09 69 32 33 19** (appel non surtaxé). Le partenariat évoluant, nous ne pouvons vous communiquer de listes écrites.

- **Chez le dentiste partenaire ou non partenaire :** Nous vous conseillons de faire établir un **devis** au préalable que vous enverrez au FUTUROSCOPE. Il vous permettra de connaître votre reste à charge à l'avance.
  Une fois les soins réalisés, vous envoyez à la même adresse **la note d'honoraires** et vous serez remboursés sous quelques jours (à réception des pièces et hors délais bancaires et postaux).
  Les avantages chez les partenaires :
  - Des remboursements améliorés.

- **Chez l'opticien non partenaire :** vous pouvez également demander un **devis** au préalable. La **facture** est à envoyer au FUTUROSCOPE.
- **Chez l'opticien partenaire : présentez l'attestation de tiers payant que vous a adressé le centre de gestion**.
  Les avantages chez les partenaires :
  - Le tiers payant systématique
  - Prise en charge intégrale des **verres sélectionnés** (hors traitements particuliers tels que l'anti-reflet, le photochromique…).

Salariés et ressortissants MSA

Votre carte vitale constitue le support de votre régime de base mais aussi de votre régime complémentaire Anips.
La mise à jour de votre carte vitale (à réaliser dans votre pharmacie ou à la MSA dans la borne réservée à cet effet) permet de faire apparaître la complémentaire santé sur celle-ci.

⚠ *En cas de difficultés pour faire apparaître la complémentaire Anips (doit figurer sur la 3° page lors de la lecture de votre carte par le professionnel de santé), ⌦ prière de contacter votre MSA.*

✂----------**nous vous préconisons de détacher et conserver le coupon ci-après à portée de main avec votre carte vitale**----------

Mémo sur les points d'entrée de ma complémentaire santé

- **MSA :**
  - Adresse postale :
    MSA Côtes Normandes
    CS 80205
    50005 SAINT LO CEDEX
  - Téléphone : **02.31.25.39.39**
- **Centre de gestion :**
  - Adresse postale :
    Centre de gestion AGRICA CALVADOS - GGVIE
    CS 40189
    86962 FUTUROSCOPE CEDEX
  - Téléphone : **09 69 32 33 19**
  - Fax : **05 49 00 61 74**
  - Email : **contactanips@anips.fr**